

APPEL AUX ARTISTES

PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE
avec l'école Clément-Cormier à Bouctouche, N.-B.

Ouverture de l'appel :
13 mars 2025

**Document mis à jour le 20 mars*

Date limite de soumission :
4 avril, minuit 2025



TABLE DES MATIÈRES

<i>SECTION 1</i>	<i>Description de projet</i>	<i>3</i>
<i>SECTION 2</i>	<i>Qui peut présenter une demande ?</i>	<i>3</i>
<i>SECTION 3</i>	<i>Niveau du finacement</i>	<i>4</i>
<i>SECTION 4</i>	<i>Processus de sélection</i>	<i>4</i>
<i>SECTION 5</i>	<i>Évaluation</i>	<i>4</i>
<i>SECTION 6</i>	<i>À propos du projet / emplacement</i>	<i>5</i>
<i>SECTION 7</i>	<i>Exigences relatives aux propositions</i>	<i>6</i>
<i>SECTION 8</i>	<i>Formulaire de demande</i>	<i>7</i>
<i>SECTION 9</i>	<i>Budget</i>	<i>8</i>
ANNEXES		

Section 1 : Description du projet

La **Commission de services régionaux de Kent (CSRK)** en partenariat avec la Coalition locale de **Planète jeunesse Kent** et la **Société culturelle Kent-Sud** invitent les artistes du Nouveau-Brunswick à soumettre une application pour participer à un projet de **médiation culturelle** avec les élèves de l'**École Clément-Cormier** à Bouctouche. Ce projet est une nouvelle initiative entreprise pour renforcer l'offre d'art public dans notre région, pour soutenir les artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick et pour offrir aux Néo-Brunswickois.es des occasions de faire l'expérience de l'art public. Ce projet est financé par le ministère du **Tourisme, du Patrimoine et de la Culture** du Nouveau-Brunswick.

Section 2 : Qui peut présenter une demande ?

Artistes professionnel.le.s basé.e.s au Nouveau-Brunswick (voir la définition complète d'un.e artiste professionnel.le ici : [Critères Artiste Criteria.pdf \(artsnb.ca\)](#)) et qui ont résidé au Nouveau-Brunswick pendant au moins 12 mois consécutifs avant la date de soumission de la demande.

Le formulaire de demande est disponible à la page 7.

Les propositions peuvent être présentés en français ou en anglais et doivent être reçues au plus tard le vendredi **4 avril** à minuit heure normale de l'Atlantique.

Les questions concernant ce processus ou les conditions du concours peuvent être soumises par écrit jusqu'au **4 avril** à **Claudie Ringuette** à claudie.ringuette@csrkc.ca.



Section 3 : Niveau du financement

Le financement sera versé aux artistes professionnel.le.s sélectionné.e.s pour un montant de **12,000\$ CAD** devant comprendre le cachet de l'artiste (rémunération), les matériaux et les frais d'installations.

Section 4 : Processus de sélection

Le/la ou les artistes professionnel.le.s retenu.e.s seront choisi.e.s par un comité de sélection comprenant au moins un(e) artiste professionnel.le. Les propositions seront évaluées selon les documents soumis en fonction des critères et des objectifs du projet. Le début du projet devra avoir lieu la semaine **21 avril** et l'œuvre devrait être terminée et installée pour le **6 juin, 2025**. Le/la ou les artistes à succès concluront un contrat avec la Commission de services régionaux de Kent. Le/la ou les artistes retenu.e.s devront obtenir une confirmation de vérification de casier judiciaire et devront fournir une preuve d'assurance responsabilité de civile générale pour installer l'œuvre s'ils n'embauchent pas un installateur assuré.

Section 5 : Évaluation

L'évaluation des propositions sera fondée sur les éléments suivants :

Démontrer une capacité de créer une œuvre en lien avec l'enjeu principal et le style développé par les élèves : 10 points;

Démontrer une vision qui tient compte du développement des compétences, la résilience, la confiance en soi et l'inclusion sociale de élèves impliquées : 10 points;

Longévité : la capacité du projet à résister à l'épreuve du temps sur la base du concept et des matériaux utilisés - 10 points;

Respect du budget, de l'horaire et des échéanciers - 10 points

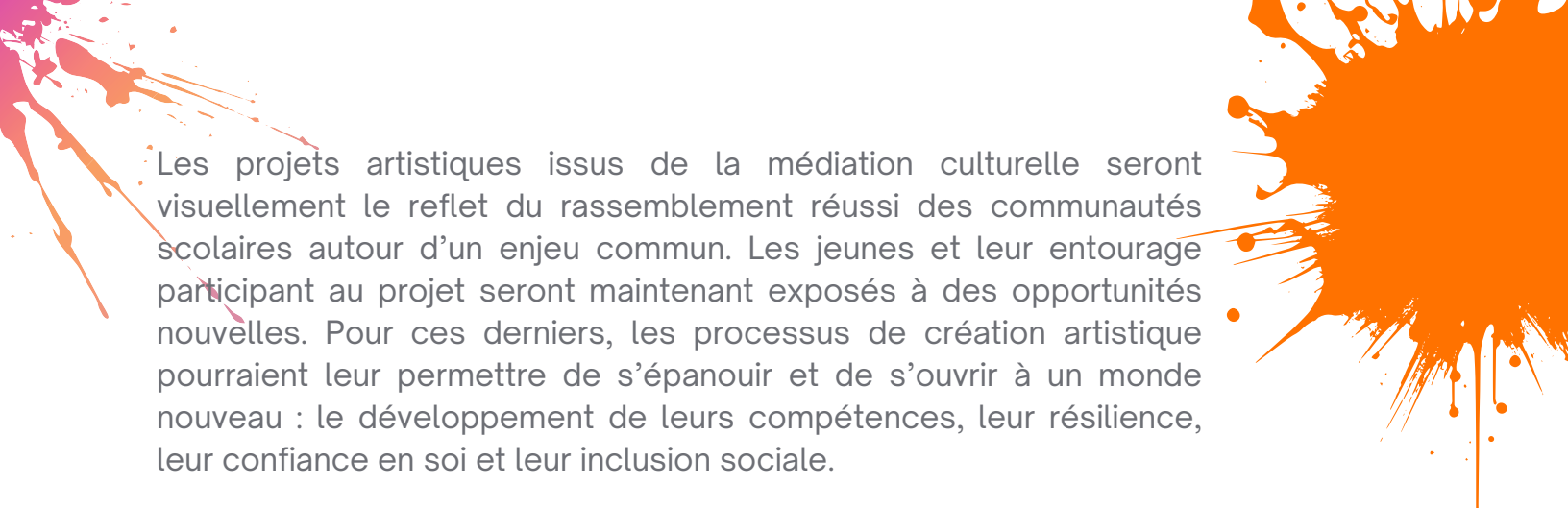
Section 6 : À propos du projet / emplacement

Le projet de médiation culturelle dans la grande région de Kent a pour but de rassembler les collectivités de la région autour d'un enjeu social qu'est la consommation de substances chez les jeunes. Cette initiative s'avérera un lien unificateur pour les collectivités au projet pilote Planète Jeunesse dans la grande région desservie par la CSRK.

Depuis 2022, la région de Kent constitue un des sites pilotes sélectionnés par le gouvernement du NB pour la mise en œuvre du programme Planète jeunesse (PJ ou Planet Youth.) Le projet pilote Planète jeunesse (PJ) est un modèle de prévention d'origine islandaise basé sur la théorie dans la réduction de la consommation de substances (d'alcool, tabac et autres drogues) chez les jeunes. Ce modèle a été conçu pour renforcer des facteurs de protection, pour diminuer les facteurs de risque, pour créer des environnements communautaires sains et adaptés pour le développement positif des jeunes en se basant sur des domaines clés de la communauté locale : la famille (les parents), les groupes d'amis, le bien-être scolaire, ainsi que le temps libre (extrascolaire).

D'après des résultats obtenus suite à un sondage effectué auprès des élèves de 10^e année de trois écoles secondaires de la région de Kent, les données démontrent que seulement 14% des adolescents participent à des activités extrascolaires reliés au cours d'art, de musique, de danse ou théâtre une fois ou plus par semaine et que 69% des jeunes trouvent qu'il n'y a pas beaucoup d'activités où ils peuvent participer dans leur communauté. Il va donc sans dire que le manque d'opportunités récréatives constitue un facteur de risque important sur lequel la coalition locale de Kent et la CSR de Kent désirent agir.

Ce projet de médiation culturelle constitue une occasion de créer non seulement une opportunité récréative et culturelle pour les jeunes et leur entourage, mais aussi un sentiment d'appartenance ainsi qu'une sensibilisation accrue à la cause.



Les projets artistiques issus de la médiation culturelle seront visuellement le reflet du rassemblement réussi des communautés scolaires autour d'un enjeu commun. Les jeunes et leur entourage participant au projet seront maintenant exposés à des opportunités nouvelles. Pour ces derniers, les processus de création artistique pourraient leur permettre de s'épanouir et de s'ouvrir à un monde nouveau : le développement de leurs compétences, leur résilience, leur confiance en soi et leur inclusion sociale.

Ce projet est une initiative de médiation culturelle dont l'aboutissement devra prendre la forme d'une œuvre collective. Le thème/style de l'œuvre est déterminé par les jeunes de l'école et sera le reflet des défis auxquels ils sont confrontés quotidiennement. L'artiste choisi devra donc être en mesure de diriger les jeunes vers la création de cette œuvre collective et devra s'adapter en conséquence.

Section 7 : Exigences relatives aux propositions

L'artiste ou les artistes devront assumer les dépenses associées à la production et à l'installation de l'œuvre. L'œuvre doit être originale. L'artiste détient tous les droits sur ce qui est utilisé et il ne doit enfreindre aucun droit d'auteur. L'œuvre doit être faite de matériaux résistants pour garantir leur durabilité et être composée de matériaux durables, assurant sa pérennité au fil du temps. Le format de l'œuvre est laissé à la discrétion de l'artiste, lui permettant ainsi d'exprimer pleinement sa vision créative. La sécurité est primordiale. L'œuvre devra être conceptualisée afin d'assurer que sa construction soit sécuritaire, tant en matière de structure que pour les élèves, les employés de l'école et le public.

Après avoir consulté avec les élèves, l'agente communautaire et l'enseignante, les élèves à l'école Clément-Cormier ont définis plusieurs critères qui leurs sont importants :

- ☀️ L'œuvre devrait être à l'intérieur.
- ☀️ Les styles qu'ils préfèrent sont : collage, peinture, pâtes malléables, papier mâché (3D), textures diverses (sensorielle.)
- ☀️ Ils sont d'accord que chacun d'eux créerait leur propre œuvre qui serait intégrer dans un montage collectif.
- ☀️ Thème serait en lien avec les bienfaits sur le corps et l'âme quand on ne consomme pas.
- ☀️ Chaque élève choisirait leur mot, tel que l'harmonie, liberté, réhabilitation et créerait leur œuvre en lien avec ce mot.
- ☀️ Palette de couleur (doux, harmonieux, contrastes, arc-en-ciel)



Section 8 : Formulaire de demande

PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE : FORMULAIRE DE DEMANDE

Date limite de soumission : 4 avril, 2025

Nom(s) de l'artiste(s) : _____

S'il s'agit d'un groupe d'artistes, veuillez identifier le chef-d'équipe de l'artiste : _____

Adresse postale : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Site Web (s'il y a lieu) : _____

Facebook : @ _____

Instagram : @ _____

Lieu : **École Clément-Cormier à Bouctouche.**

EXIGENCES DE SOUMISSION : Soumettez les documents ci-dessous à **Claudie Ringuette** à claudie.ringuette@csrk.ca par **4 avril, minuit**.

Ce formulaire de demande complété.

Une brève **déclaration d'intérêt (max. 1 page)** décrivant votre pratique artistique, votre expérience ou intérêt pertinent pour l'appel et l'idée générale du projet. La description du projet devrait inclure votre capacité de collaboration avec les élèves, une courte description d'une vision inclusive des élèves dans le projet et les matériaux proposés.

Une **description de votre processus**, une démarche et un échéancier.

Un **curriculum vitae (max. 2 pages)** détaillant votre expérience en tant qu'artiste professionnel.le.

Portfolio : un maximum de 5 échantillons d'œuvres qui se rapportent le mieux à l'appel. Un échantillon équivaut à :

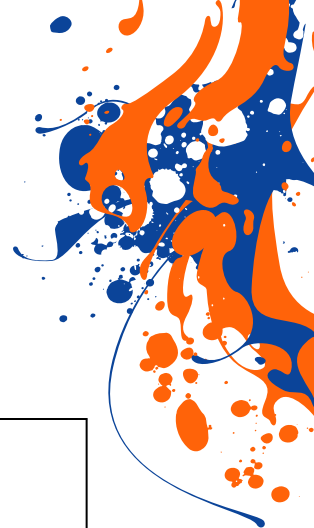
- o 1 image (JPG ou PNG, max. 2 Mo par image)
- o 1 minute de vidéo, d'animation ou de contenu médiatique accessible en ligne via Vimeo, YouTube ou weblink (inclure l'URL)
- o 1 page de documents écrits (WORD ou PDF)
- o 1 minute d'audio

Liste d'échantillons identifiant le nom de fichier, titre de l'œuvre, date, format, taille approximative, emplacement.

Budget proposé en utilisant le modèle fourni à la **page 8**



Section 9 : Budget



TITRE DU PROJET : BUDGET PROPOSÉ

Il est entendu que les coûts indiqués dans ce budget sont des estimations éclairées, plutôt que des chiffres définitifs.

Les frais d'artiste, de création et de recherche et les coûts de gestion de projet associés au projet.		
Honoraires des artistes	\$ -	Minimum recommandé 20 % du budget total
Frais de transport des artistes (y compris l'essence)	\$ -	
Frais d'hébergement des artistes (frais d'hôtel si vous voyagez pour une visite sur place, une recherche, etc.)	\$ -	
Matériaux (y compris l'expédition)	\$ -	
Location de studio et/ou d'équipement (s'il y a lieu)	\$ -	
Recherche et/ou consultation (s'il y a lieu)	\$ -	
Coûts de fabrication		
Frais de conception et/ou de consultation de tiers (s'il y a lieu)	\$ -	
Frais techniques et de production	\$ -	
Autre (veuillez préciser)	\$ -	
Coûts d'installation		
Frais d'installation (s'il y a lieu)	\$ -	
Autre (veuillez préciser)	\$ -	
Assurance responsabilité civile	\$ -	Requis uniquement si l'artiste installe indépendamment d'un tiers assuré.
Dépenses Imprévues	\$ -	Recommandé 10%. Fonds pour payer les coûts imprévus ou les changements associés au projet.





Annexes



A



Matériaux et styles possibles





Oeuvres Collectives Possibles





Structures Possibles

